

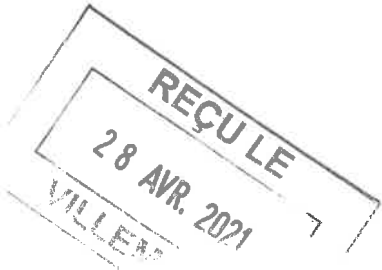


ADA

2511162030V00030 00000 2511162030V00030
1E00367495624



ANDRE VILLEMONT SA
M Laurent CHAUVEAU
11 Route de St Lactencin
36500 ARGY



Suresnes, le 26 Avril 2021

Objet : Changements réglementaires sur BOGOTA PLUS et NEVEZ

Lettre recommandée avec A.R.

Madame, Monsieur, cher Client,

Par la présente, nous tenons à vous informer que les préparations BOGOTA PLUS et NEVEZ autorisées sous le n° 2171141, voient leur classement modifié. Ce changement découle d'une demande spécifique de l'Anses concernant tous les produits à base de chlorméquat. Par conséquent, notre produit BOGOTA se voit désormais attribué le classement suivant :

H301 H319 H335

Ce changement a pour conséquence :

- L'interdiction de l'utilisation de BOGOTA PLUS et de NEVEZ en mélanges extemporanés, conformément à l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015. Cette interdiction s'applique immédiatement.
- BOGOTA PLUS et NEVEZ passent dans la catégorie ICPE 4140 avec des obligations de stockage selon vos installations.
- Dans le local de stockage des agriculteurs, BOGOTA PLUS et NEVEZ devront être stockés sur une étagère, séparés des autres produits.

Les changements réglementaires sont détaillés en Annexe 1. Les autres modalités d'autorisation de la préparation ne sont pas modifiées.

ADAMA France s.a.s.

33 rue de Verdun, 92156 SURESNES CEDEX

Tél. : +33(0)1 41 47 33 33 | Fax : + 33(0)1 41 21 54 34 | www.adama.com

Société au capital de 250 000 € - Siren : 349 428 532 - R.C.S Nanterre - APE : 4675Z - TVA: FR12349428532

2511162030V0003070102



Le délai imparti d'écoulement des stocks des produits sous l'ancien étiquetage est de 6 mois pour la commercialisation et de 12 mois supplémentaires pour l'utilisation, à savoir :

Date limite pour la vente et la distribution des produits sous leur ancien étiquetage	12/09/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants des produits sous leur ancien étiquetage	12/09/2022

Nous reviendrons vers vous après la campagne d'utilisation pour vous indiquer la procédure à suivre pour procéder au ré-étiquetage en fonction de vos stocks restants.

Nous vous rappelons qu'en application de la réglementation en vigueur (notamment Art L111-1 du Code de la Consommation, Art 1602 du Code Civil et Art 254-22 du Code Rural) tout distributeur de produits phytopharmaceutiques est tenu d'informer ses clients en leur communiquant les informations appropriées sur l'utilisation des produits, les risques pour la santé et l'environnement, les consignes de sécurité permettant de gérer les risques en question ainsi que sur les changements intervenus et les précautions à prendre qui s'imposent. **Le non-respect de cette obligation est susceptible d'engager la responsabilité du vendeur.**

Pour plus d'information, notre société procède à une mise à jour régulière des informations réglementaires relatives à nos produits dans la base de données PHYTODATA qui est accessible à partir du site internet : <http://www.phytodata.com>.

Vous pouvez également consulter notre site internet : <http://www.adama.com/france/fr/>.

Nous restons à votre entière disposition si vous souhaitez des éléments complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, cher Client, l'expression de nos salutations distinguées.

Anne-Sophie BECUE
Chef marché

Marie LUCIOT
Responsable Homologation
Affaires Réglementaires

ADAMA France s.a.s.

33 rue de Verdun, 92156 SURESNES CEDEX

Tél. : +33(0)1 41 47 33 33 | Fax : + 33(0)1 41 21 54 34 | www.adama.com

Société au capital de 250 000 € - Siren : 349 428 532 - R.C.S Nanterre - APE : 4675Z - TVA: FR12349428532



ANNEXE I : Récapitulatif des changements réglementaires

Classement sur l'étiquette :

Symbole SGH06

DANGER

H301 - H319 - H335

EUH071 - EUH401



231162031W00307 D-02

ADAMA France s.a.s.

33 rue de Verdun, 92156 SURESNES CEDEX

Tél. : +33(0)1 41 47 33 33 | Fax : + 33(0)1 41 21 54 34 | www.adama.com

Société au capital de 250 000 € - Siren : 349 428 532 - R.C.S Nanterre - APE : 4675Z - TVA: FR12349428532

